Image not found or type unknown

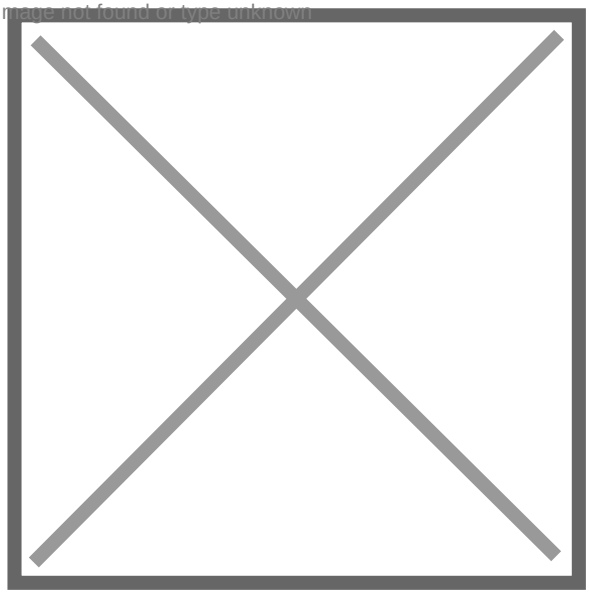

Calcul pertes de gains futurs prof.

Par **mdominique**, le **27/11/2009** à **15:59**

Bonjour,
un jugement donne l'entière responsabilité de mon préjudice à un chirurgien.

Le juge stipule, pour l'octroi des Pertes de Gains professionnels Futurs, qu'il ne peut statuer 'ultra petita'' et accorde donc ce que mon avocat demandait. Accident per-opératoire à 48 ans, en 1999. Consolidation en 2000. assigantion en 2003. jugement en juillet 2009. Mise en retraite prévue à 60 ans.
PGPF demandés : revenus 98 * 3,963

A mon avis, ce n'est pas le bon coefficient .

Qu'en pensez-vous ?

Mon avocat doit''revoir la question''...
Le chirurgien va faire appel.

Merci de votre réponse.

Par **baron jean**, le **17/01/2013** à **17:30**

j'aimerais culcul le pgpf que je pourrais demander a l'assureur et le texte de loi qui si rapporte

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés